

# Le Valmainois n°3

Le petit journal communal



2021  
Décembre

## *Valmainoises, Valmainois,*

*Bien qu'ayant été élu le 27 septembre, cela fait déjà un an que j'occupe la fonction de maire. Je ne pensais pas être candidat à ce poste mais, faute de postulant, je me suis lancé. Même si cela est très énergivore, j'y ai pris goût, bien aidé en cela par une bonne équipe municipale et par l'ensemble du personnel municipal.*

*Comme je l'avais déjà signalé dans le précédent numéro du Valmainois, notre mode de fonctionnement sera différent de ce qui se faisait avant ; Ne reniant pas, loin de là, le travail de mes prédécesseurs, étant toujours en activité et papa d'un petit garçon de 2 ans, il n'est pas possible pour moi d'accomplir le même travail qu'eux. Pour diverses raisons, la gestion d'une commune de notre taille par, quasiment, une seule et même personne est et sera de moins en moins possible et souhaitable. J'en profite pour rendre un nouvel hommage à Michel Cottereau ; la transformation du bourg, initialisée par Monsieur Dubois, est vivement saluée par de nombreux passants.*

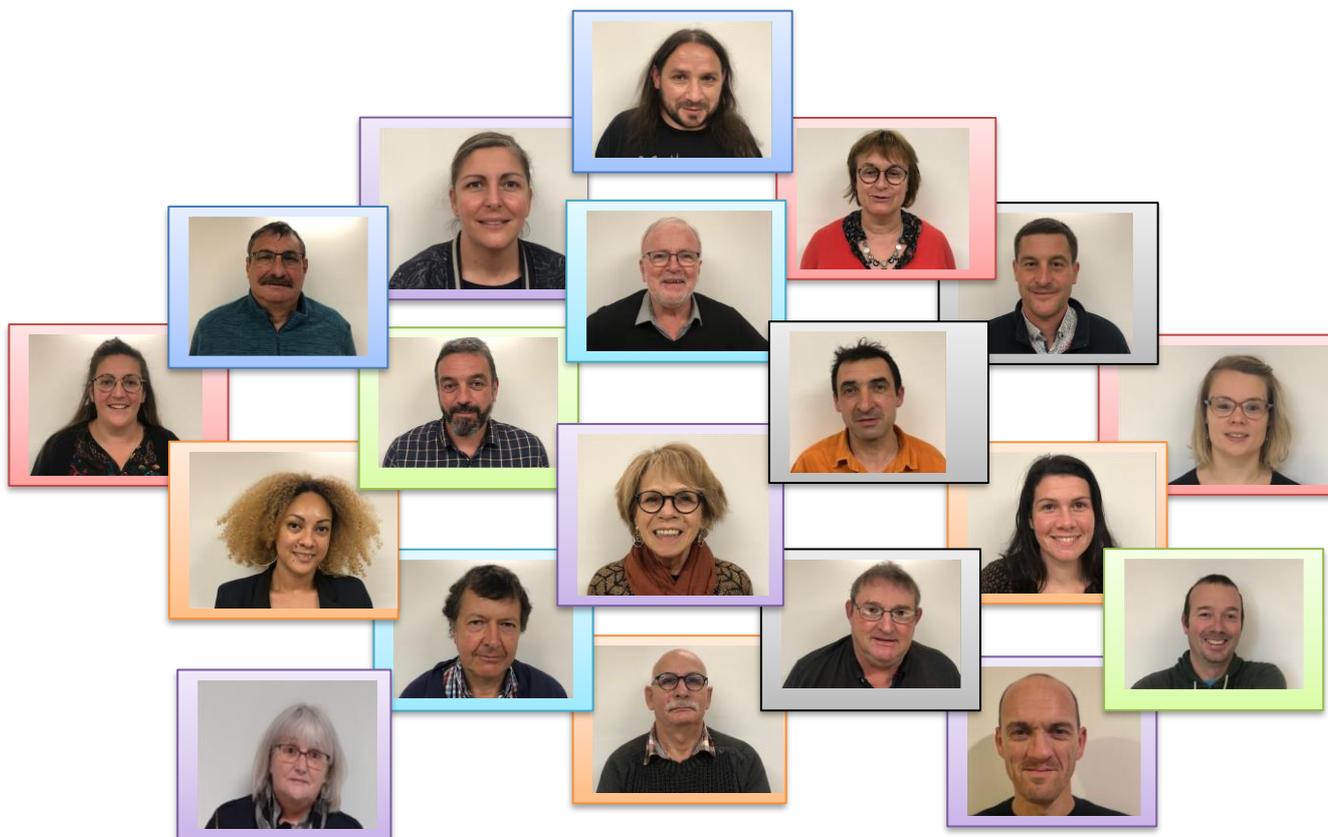
*Les maires délégués d'Épineux-le-Seguïn et de Ballée, Isabel Lavoué et Jean-Louis Valleray ainsi que les 2 autres adjoints Géraldine Mieuzé et Anthony Leroy m'accompagnent dans ma mission. Vous les avez, en autres, probablement déjà vu représenter la commune lors de cérémonies. Les autres élus ne sont pas en reste. Des commissions et des petits groupes de travail ont été instaurés afin d'avancer sur des projets précis. Tout ne se fera pas en un jour, tout ne sera pas visible, nous commettrons peut-être des erreurs mais nous essaierons de faire au mieux en étant à l'écoute de tous.*

*Valmainoises, Valmainois, je vous invite donc à venir en mairie nous rencontrer afin de faire connaître vos doléances et de partager vos idées. Pour information, les vœux du Conseil Municipal sont prévus le vendredi 21 janvier 2022 sous réserve de conditions sanitaires favorables. Une décision définitive sera prise lors de la réunion du conseil municipal du 13 décembre prochain.*

*Je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.*

*Stéphane DESNOË*

# TROMBINOSCOPE CONSEILLERS



- 1<sup>er</sup> rang : Stéphane Desnoë (Maire).
- 2<sup>e</sup> rang (de gauche à droite) : Isabel Lavoué (1<sup>ère</sup> adjointe ; Maire déléguée d'Epineux-le-Seguin) ; Géraldine Mieuzé (4<sup>ème</sup> adjointe).
- 3<sup>e</sup> rang (de gauche à droite) : Jean-François Souvestre ; Jean-Louis Valleray (2<sup>ème</sup> adjoint ; Maire délégué de Ballée) ; Anthony Leroy (3<sup>ème</sup> adjoint).
- 4<sup>e</sup> rang (de gauche à droite) : Gaëlle Bernardon ; Mickaël Dubois ; Christophe Prémartin ; Noémie Baillif.
- 5<sup>e</sup> rang (de gauche à droite) : Magali Paviel Legros ; Pascale Magnien ; Charline Lebreton.
- 6<sup>e</sup> rang (de gauche à droite) : Nicolas Géré ; Joël Jouy ; Frédéric Cottereau.
- 7<sup>e</sup> rang (de gauche à droite) : Renée Pierre-Auguste ; Yves Aubry ; Damien Blscak.

Dates à retenir (sous réserve des mesures sanitaires liées au Covid-19)

08 Janvier 2022 : distribution de colis à nos « Aînés ».

21 Janvier 2022 : Vœux du Maire.

# LES COMMISSIONS COMMUNALES

<p>AFFAIRES GÉNÉRALES FINANCES URBANISME</p>	<p>Référents : Stéphane DESNOË, Jean-Louis VALLERAY</p>	<p>Membres : Christophe PRÉMARTIN, Renée PIERRE-AUGUSTE, Joël JOUY – Isabel LAVOUË – Anthony LEROY – Géraldine MIEUZÉ</p>
<p>ENFANCE - JEUNESSE AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES ALSH</p>	<p>Référent : Isabel LAVOUË</p>	<p>Membres : Renée PIERRE-AUGUSTE, Jean-François SOUVESTRE, Noémie BAILLIF, Gaëlle BERNARDON, Charline LEBRETON</p>
<p>VOIRIE ESPACES VERTS ENVIRONNEMENT BÂTIMENTS</p>	<p>Référent : Anthony LEROY</p>	<p>Membres : Jean-Louis VALLERAY, Christophe PRÉMARTIN, Yves AUBRY, Jean-François SOUVESTRE, Mickaël DUBOIS, Joël JOUY, Frédéric COTTEREAU, Nicolas GÉRÉ</p>
<p>TOURISME CULTURE LOISIRS SPORT</p>	<p>Référent : Géraldine MIEUZÉ</p>	<p>Membres : Pascale MAGNIEN, Magali PAVIEL-LEGROS, Mickaël DUBOIS, Damien BLSCAK, Nicolas GÉRÉ</p>
<p>COMMUNICATION</p>	<p>Référent : Géraldine MIEUZÉ</p>	<p>Membres : Magali PAVIEL-LEGROS, Charline LEBRETON, Damien BLSCAK, Nicolas GÉRÉ, Pascale MAGNIEN, Gaëlle BERNARDON</p>
<p>Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez</p>	<p>Titulaires : Stéphane DESNOË, – Isabel LAVOUË</p>	
<p>Commission Appel d'offres</p>	<p>Titulaires : Jean-Louis VALLERAY, Anthony LEROY, Joël JOUY, Suppléants : Yves AUBRY, Christophe PREMARTIN, Jean-François SOUVESTRE</p>	
<p>Délégués au comité de pilotage de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)</p>	<p>Titulaires : Charline LEBRETON - Isabel LAVOUË Suppléante : Noémie BAILLIF</p>	
<p>Comité Consultatif d'Aide Sociale</p>	<p>Représentants des élus : Renée PIERRE-AUGUSTE, Magali PAVIEL-LEGROS, Géraldine MIEUZÉ.</p>	
<p>Commission CNAS (Comité National d'Action Sociale)</p>	<p>Commune : Représentant des élus : Renée PIERRE-AUGUSTE – du personnel : Nelly DENOU ALSH : Représentant des élus : Renée PIERRE-AUGUSTE – du personnel : Peggy PATHOUOT</p>	

# Ecole de Val du Maine

L'école publique de Val-du-Maine accueille en cette rentrée de septembre 84 élèves, répartis en 4 classes :

25 CM : 15 CM2 et 10 CM1 avec Antoine Josset (directeur) et Eline Trottier

21 CE : 11 CE2 et 10 CE1 avec Caroline Morin et Laure Corbelin, AESH (accompagnante d'un enfant en situation de handicap)

18 GS-CP : 7 CP et 11 GS avec Manuella Pannier et Marie-France Abrahamse (ATSEM)

20 PS-MS : 8 MS, 11 PS et 1 PS1 avec Aurélie Dédelot, Sandrine Deniau (ATSEM) et Christelle Madeleine (AESH)

Restauration scolaire : Nathalie Filoche, Marie-Laure Mauger et Florence Prieur

Accueil périscolaire : Florence Prieur à Ballée et Peggy Pathouot à Epineux.

Voici le programme pour l'année scolaire. Un grand merci à la mairie et à l'Amicale laïque qui nous aident à réaliser tous ces beaux projets.

## La classe de PS-MS



A l'école maternelle, nous faisons diverses activités : jouer ensemble, faire de la peinture, découvrir notre village, faire de la motricité sur le city stade, réaliser des gâteaux pour les anniversaires, compter, écrire et chanter, etc. On s'amuse tout en apprenant beaucoup !

Cette année nous travaillons sur les cinq sens.



## La classe de GS-CP



Dans la classe GS-CP, les dix-huit élèves travaillent aussi sur le thème des cinq sens. Les enfants de GS font des activités de manipulation, des jeux de société pour apprendre certaines notions : en connaissance des nombres, en écoute des sons, etc. Les CP apprennent à lire grâce à un manuel de lecture, à écrire des mots de dictée, à écrire des mots en

écoutant les sons présents. Ils ont beaucoup de notions à apprendre en mathématiques.

Les GS-CP travaillent aussi en arts plastiques : ils ont étudié Paul Klee, Johannes Vermeer, etc.



# Les classes de CE et CM

Les deux classes de CE et les CM ont de nombreux projets en commun, avec Linières, Mayenne Nature Environnement (MNE) et l'exposition *In Situ à Saint-Pierre-sur-Rêve*.

**Linière(s)** : en septembre, les deux classes sont allées à pied jusqu'au château pour assister au spectacle *Le Bréviaire et le carnaval des animaux*.

En novembre et en avril, nous y retournons suite à une proposition de **MNE** : découvrir le site Natura 2000 de la vallée de l'Erve. Nous y étudierons la faune et la flore.

Tout au long de l'année, nous bénéficierons de l'opération *Fab'opéra* : de nombreux intervenants (chef d'orchestre, metteur en scène, artistes, techniciens...) interviendront régulièrement à l'école ou à Linières pour faire découvrir aux élèves les métiers autour de la création d'un spectacle. Comme l'année précédente, les deux classes participeront à l'exposition *In Situ à Saint-Pierre-sur-Rêve* en fin d'année scolaire.



## Classe de découvertes



Cette année, les CM partent au Collet d'Allevard dans les Alpes, du 25 mars au 2 avril.

### Savoir rouler à vélo

Après avoir appris à skier, les CM apprendront à faire du vélo sur la route, accompagnés par l'USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré).

### Escalade et voile

Les CM ont fait voile en première période. En deuxième période les CE font escalade pendant que les CM s'initient au tennis de table



## RESTAURATION SCOLAIRE

L'inscription de vos enfants à la cantine s'effectue via le Portail famille.

<https://paysmeslaygrez.portail-familles.net>

L'inscription à la cantine devra être faite, au plus tard, 8 jours avant. Passer ce délai, merci de contacter la mairie au 02.43.98.42.34.

Si vous souhaitez annuler une inscription, vous pouvez l'effectuer jusqu'à 2 jours précédant le jour de présence. Passé ce délai, le repas vous sera facturé sauf sur présentation d'un certificat médical, à remettre en mairie.

## ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs de Val-du-Maine accueille les enfants âgés de 3 à 13 ans, pendant les petites et grandes vacances (sauf celles de Noël) selon le calendrier scolaire :

Pendant les vacances :

- GARDERIE DE 7H30 à 9H00
- ACTIVITES DE 9H à 17H30
- GARDERIE DE 17H30 à 18H30

Les inscriptions se font via le portail famille :

<https://paysmeslaygrez.portail-familles.net>

Renseignements auprès de Peggy PATHOUOT, rue de Comméré, à l'école maternelle, les mercredis, par téléphone (02 43 98 62 94) ou sur le site de la commune ([www.mairiedevaldumaine.fr](http://www.mairiedevaldumaine.fr)).

## ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'accueil périscolaire se situe au 15 rue Pierre-Jean Chapron à Epineux le Seguin ou au 12 B rue de Comméré à Ballée.

### Matin :

	Horaires	Quotient familial inférieur à 1000 €	Quotient familial supérieur à 1000 €
Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi	7h30 – 8h45*	0.80 €	0.85€

\*Pour les enfants d'Epineux, un transport scolaire gratuit est mis en place vers l'école à Ballée. Départ 8h25.

### Soir :

	Horaires		Quotient familial inférieur à 1000 €	Quotient familial supérieur à 1000 €
Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi (uniquement à Ballée)	16h40 – 18h30	Si présence supérieure à 1h	1.50 €	1.60 €
		Si présence inférieure ou égale à 1h	0.80 €	0.85 €

Pour des raisons de sécurité, les enfants doivent être accompagnés jusque dans la salle. A l'inscription des enfants, il sera demandé les numéros de téléphone des parents ou des personnes autorisées. **Au-delà de 5 minutes de retard sur l'horaire de fermeture, un supplément de 5€ vous sera facturé.**

# Non aux Incivilités

## Se garer sur le trottoir : que dit le Code de la route ?

L'article R417-11 du Code de la route stipule qu'un stationnement sur le trottoir d'un véhicule motorisé est considéré comme gênant la circulation publique. De fait, c'est verbalisable. **L'amende s'élève à 135 euros pour les voitures et à 35 euros pour les deux-roues et trois-roues.**

De plus, votre véhicule peut également être **mis en fourrière** en cas d'entrave à la circulation ou de stationnement gênant.

Par ailleurs, le Code de la route ne prévoit **pas d'exception pour un arrêt de quelques minutes**, même si vous êtes restés au volant de votre véhicule. Dans cette situation encore, vous devez aussi payer votre amende dans les 45 jours suivant son envoi, à moins d'un vice de forme.

Il n'existe **aucune dérogation** non plus pour le stationnement d'un véhicule à cheval sur le trottoir et sur la route. C'est considéré comme gênant la circulation, même si, selon vous, vous n'empêchez pas le passage des piétons. Le montant de la contravention est toujours identique : 35 ou 135 euros.

## Interdiction de se garer devant les entrées d'immeuble et de parking

Le **code de la route** dispose qu'il est interdit de se garer devant les **entrées carrossables** des immeubles afin de **ne pas gêner l'accès aux riverains et aux secours**. Ainsi, l'interdiction de stationner devant une entrée d'immeuble ou de parking s'applique même au propriétaire des lieux.

Pour la loi, garer son véhicule devant chez soi — sur la voie publique — équivaut à une **privatisation de l'espace public** et rompt le principe d'égalité avec les autres utilisateurs.

## ESPACES PROPRETÉ : STOP AUX INCIVILITÉS !

**Si la plupart des administrés ont un comportement exemplaire, les maires et employés communaux en charge de l'entretien des espaces propretés constatent régulièrement des dépôts sauvages, du plus insignifiant au plus inconcevable.**

Les espaces propreté implantés dans les communes constituent l'un des maillons de la collecte des déchets ménagers. On y retrouve les conteneurs permettant de collecter et trier la plupart des déchets courants : le verre, tous les emballages (qu'ils soient **plastiques ou métalliques**), les papiers, petits cartons et journaux, le textile et bien entendu les ordures ménagères. Les autres déchets trouvent naturellement leurs places en déchetteries.

Ce détour par la déchetterie ne semble pas convenir à quelques usagers qui préfèrent entasser cartons, appareils électroménagers et autres résidus de travaux, voire de déménagement entre les conteneurs.



**PETIT RAPPEL**

respect notoire exposent les contrevenants au règlement des frais de nettoyage, à hauteur de 70 €.

Pour rappel, ces actes d'incivilités et le manque de

La déchetterie de Val-du-Maine est ouverte :

- le mercredi matin de 9h à 12h  
et le samedi après-midi de 14h à 17h.

Espace propreté et déchetterie : rue du Bois aux Moines à Ballée  
Espace propreté : route de Cossé à Epineux-le-Seguin

## ESPACE PROPETE

**Tri sélectif** : bouteilles plastique – verre – revues – cartonnets – Ordures ménagères – cartons – textile

→ Accès permanent aux espaces propretés de Ballée (rue du Bois aux Moines) et d'Epineux (route de Cossé).

## DÉCHETTERIE

**Bennes** : ferraille – gravats – encombrants – déchets verts – déchets spéciaux – bois – meubles

→ Mercredi matin de 9h à 12h et samedi après-midi de 14h à 17h à la déchetterie de Ballée.



## ABOIEMENTS DU CHIEN LE JOUR... ABOIEMENTS DU CHIEN LA NUIT...



## ...CE QUE DIT LA LOI

**Possesseurs d'animaux la réglementation s'applique de jour comme de nuit 24h sur 24h**

➔ Voir les solutions pour gérer la situation

Selon le ministère de la Santé un bruit est considéré comme gênant lorsqu'il dépasse de plus de 5 dB (décibels) le jour de 7 H à 22 h ou de 3 dB la nuit de 22 h à 7 heures du matin.

## QUE FAIRE CONTRE LES ABOIEMENTS DU CHIEN DU VOISIN ?

Avant d'en arriver au dépôt de plainte, il est vivement conseillé d'essayer de discuter avec le propriétaire du/des chien(s) concernés. Il faut garder en mémoire qu'un chien peut aboyer pour de multiples raisons, dont l'ennui ou le stress d'être seul sans son maître et que dès lors le propriétaire revenu, le chien aboie de manière ponctuelle. Dans cette situation, le propriétaire n'a probablement pas conscience de la nuisance que cause son chien lorsqu'il est absent et une simple discussion sera probablement la meilleure des solutions.

Si malheureusement vos doléances auprès du voisin restent sans effets, il est conseillé de se rendre en mairie et seulement après, auprès de la gendarmerie ou du commissariat de police de votre domicile. Ils pourront venir constater la gêne occasionnée par l'animal et dresser un procès-verbal en conséquence.

## MAIRIE

Mairie principale  
27 rue du Maréchal Leclerc  
BALLÉE  
53340 Val-du-Maine  
Tél. 02 43 98 42 34

Mairie annexe  
9 rue des Mines  
ÉPINEUX-LE-SEGUIN  
53340 Val-du-Maine  
Tél. 02 43 98 43 45

[mairie@valdumaine.fr](mailto:mairie@valdumaine.fr)

Le secrétariat est ouvert

Lundi – mercredi :  
9h à 12h30 / 14h à 17h

Mardi : 9h à 12h30 / 14h à 18h30

Jeudi – vendredi : 9h à 12h30

Le secrétariat est ouvert

le vendredi :  
14h à 17h30

## L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

27 rue du Maréchal Leclerc, Ballée  
53340 Val-du-Maine

Tél. 02 43 37 48 05

Lundi : Fermée  
Mardi : 09h-12h30  
Mercredi : 09h-12h30/14h-17h  
Jeudi : 09h-12h30  
Vendredi : 09h-12h30  
Samedi : 10h-12h

## C.C.P.M.G.

(Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez)

PÔLE INTERCOMMUNAL

1 voie de la Guiterrière BP 16

53170 MESLAY-DU-MAINE

Tél : 02 43 64 29 00

Fax : 02 43 98 75 52

[Contact@paysmeslaygrez.fr](mailto:Contact@paysmeslaygrez.fr)

[www.paysmeslaygrez.fr](http://www.paysmeslaygrez.fr)



ADMR BALLÉE

AIDE À DOMICILE

Pour tous renseignements : 21 rue de Laval 53170 Meslay-du-Maine  
Tél. 02 43 98 73 07

HORAIRES :

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Accueil physique : Mardi : 13h30-16h30 - Jeudi : 9h-12h

En dehors de ces permanences, un Accueil Téléphonique Relais fonctionne du lundi au vendredi de 6h30 à 20h00, hors jours fériés

(En raison de la crise sanitaire, les horaires d'ouverture au public peuvent être modifiés. Aussi, contactez l'association avant de vous y rendre).

## LA BIBLIOTHÈQUE

29 rue du Maréchal Leclerc, Ballée  
53340 VAL-DU-MAINE

Tél : 02.43.26.39.18

Horaires d'ouverture :

Mercredi 10h30 -12h00  
Vendredi 17h30 - 19h  
Samedi 10h30 - 12h00

## ASSISTANTES SOCIALES

Permanence à la mairie sur rendez-vous

Contact : Antenne de solidarité

28 rue de la Libération

53290 Grez-en-Bouère

Tél. 02 43 70 66 60

GENDARMERIE

Château-Gontier

Tél. 02 43 09 15 00

**15**

Urgences  
médicales  
(ou Samu)

**17**

Police ou  
Gendarmerie

**18**

Pompiers

**114**

Personnes  
sourdes ou  
malentendantes

**115**

Urgences  
sociales (ou  
Samu social)

**112**

Numéro d'urgence européen

( permettant d'accéder au Samu, à la Police et aux Pompiers )

**116 000**

Enfants  
disparus

**119**

Enfance  
maltraitée

**191**

Sauvetage  
dans les airs

**3919**

Violences info  
femmes

**197**

Alerte  
attentat, alerte  
enlèvement

Vous pouvez retrouver toutes ces infos sur le site internet de la mairie ([www.mairiedevaldumaine.fr](http://www.mairiedevaldumaine.fr)), ou scanner le QR code suivant avec votre téléphone mobile :

